



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4200

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL) intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance, sur le volet santé - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4200**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL) intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance, sur le volet santé - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La FDGL a été créée en 1818 à l'initiative de 5 médecins lyonnais et du Préfet du Département du Rhône. En 1833, elle est reconnue d'utilité publique et acquerra le statut de centre de santé en 1991. L'objet de la fondation est l'accès aux soins pour tous sans discrimination :

- favoriser l'accès aux soins pour tous,
- privilégier les aspects humains, relationnels et de prévention dans la relation soignants-soignés.

La FDGL regroupe 4 centres de soins, et s'est associée à 2 cliniques partenaires afin de prodiguer des offres de santé accessibles à tous, quel que soit le statut sans discrimination. Les centres de soins sollicités dans le cadre de ce projet sont :

- Centre de santé Sévigné situé au 10 rue de Sévigné, 69003 Lyon,
- Centre Jean Goullard situé au 40 avenue Georges Rougé, 69120 Vaulx-en-Velin,
- Centre de Santé et d'imagerie de Gerland situé 5 Espace Henry Vallée, 69007 Lyon,
- Centre de Soins infirmiers (CSI) situé 10 rue de Sévigné, 69003 Lyon.

Dans le cadre de son partenariat avec la Métropole de Lyon, la FDGL met à disposition ses centres de santé afin de favoriser l'accès aux soins et répondre aux besoins des publics spécifiques pris en charge par les services de la Métropole, de la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) ainsi que de la Direction de la protection maternelle infantile (PMI).

La FDGL propose dans la convention de partenariat avec la Métropole de :

- prendre en charge des mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour un bilan médical initial et réaliser un bilan psychologique,
- prendre en charge les échographies (hors échographies morphologiques) pour les femmes enceintes, dans l'attente ou en absence d'ouverture de droits, orientés par un professionnel de la PMI.

Pour cela, la FDGL a présenté une demande de subvention de 40 000 € pour l'année 2020 qui se détaille comme suit :

- auprès de la PMI à hauteur de 5 000 €,
- auprès de la DPPE à hauteur de 35 000 €

Il est proposé de subventionner une part fixe de 20 000 €, soit 50 % du montant total, à laquelle s'ajoute une partie variable en fonction du nombre total de prises en charge et du reste à charge à la collectivité des consultations suite aux bilans initiaux, bilans psychologiques et les échographies sur l'année 2020.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 40 000 € au profit de la FDGL dans le cadre de la prise en charge médicale des MNA et des femmes enceintes accompagnés par la Métropole pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de la FDGL dans le cadre de la prise en charge médical des MNA et des femmes enceintes accompagnés par la Métropole pour l'année 2020 ;

b) - la convention à passer entre la Métropole et la FDGL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5642 pour les 5 000 € relevant de la PMI et au chapitre 65 - opération n° 0P35O5612 pour les 35 000 € relevant de la DPPE.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.